

# Formation Permis B

## OBJECTIFS

- Obtenir la catégorie B du permis de conduire

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture - Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

## INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes
- Moyens et outils:
  - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
  - Outils pédagogiques et réglementaires
  - Documentation professionnelle
  - Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation Véhicules :
- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

## EFFECTIFS

1 à 2 Elèves par véhicule

## DUREE

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)
- La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20 heures de cours de conduite, l'obtention du code de la route un rendez-vous préalable et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous pédagogique de 3 heures avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points les plus forts et les points les plus faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs)
- La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni de minimum, ni de maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue période. Toutefois, la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs. La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen. Nous vous rappelons qu'il faut avoir 18 ans minimum pour prétendre à la conduite supervisée.
- La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20 heures de conduite, l'obtention du code de la route, et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorie (échanges avec d'autres élèves accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum. Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires (3 heures minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000 kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 kms que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaires ou accompagnateur.

Au terme des 3000 kms, le stagiaire peut passer l'examen de la conduite.

#### PROGRAMME

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

#### SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

#### DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans. - Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

